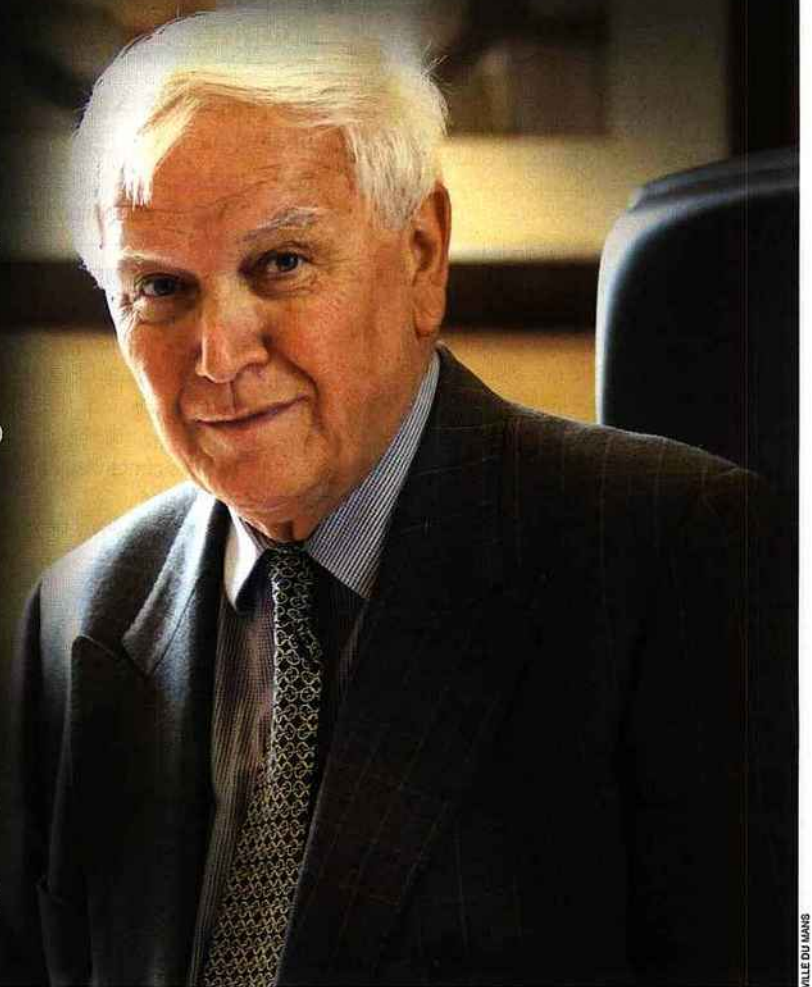




## Ils font l'actualité'

### Jean-Claude Boulard ASSÉCHER, ENFIN, LE STOCK DES NORMES

Les chiffres sont connus : quelque 400 000 textes législatifs et réglementaires s'imposent aux collectivités locales, enfermant ces dernières dans un coûteux carcan juridique. Le gouvernement a donc décidé de nommer deux « chasseurs de normes » qui auront la lourde tâche de recenser toutes les normes « complexes ou inadaptées » s'appliquant aux collectivités et susceptibles d'être tout simplement abrogées. Aux côtés du président de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) et président du conseil général de l'Orne, Alain Lambert, c'est le maire du Mans (72), Jean-Claude Boulard, qui mènera la traque. « Des normes, il en faut », mais « c'est comme le sel et le poivre : quand il n'y en a pas, c'est immangeable ; quand il y en a trop, c'est immangeable », a ainsi ironisé le conseiller d'Etat honoraire lors de la présentation de cette mission le 17 janvier. Concrètement, les deux élus ont deux mois, jusqu'au 15 mars, pour dresser la liste des normes indésirables et remettre leurs propositions au Premier ministre. Pour ce faire, le tandem a d'ores et déjà adressé un courrier aux 14 associations nationales d'élus ainsi qu'aux parlementaires afin qu'ils s'associent à leur mission et soumettent, eux aussi, leur « liste noire ». L'ensemble des élus locaux peuvent aussi faire leurs suggestions sur un blog dédié (<http://missionnormes.fr>). Enfin, les fédérations sportives, grandes pourvoyeuses de normes, seront aussi sollicitées pour modérer leur production réglementaire.



VILLE DU MANS